

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 09 avril 2026

DCC202632 Élection des Vice-présidents

Le neuf avril deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (51 jusqu'à l'élection du 2^{ème} vice-président puis 52)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Dominique DAVAL, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (2 jusqu'à l'élection du 2^{ème} vice-président puis 1)

Marie-Alyette JACQUES à Valentin FLEYTOUX (jusqu'à l'élection du 2^{ème} vice-président), Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-7 par renvoi de l'article L. 5211-6 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2026 fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Suite à l'approbation de la proposition de mise en place de 3 Vice-présidents, le Président procède à l'appel à candidatures pour chacun de ces postes.

Le déroulement des votes s'est effectué à bulletin secret.

✓ **1^{er} Vice-président** / Candidat : Monsieur Bernard GAUDINET

Monsieur Bernard GAUDINET est élu 1^{er} Vice-président à la majorité absolue au premier tour avec 49 voix pour et 4 bulletins blancs.

Arrivée de Marie-Alyette JACQUES à 21h10 à partir de l'élection du 2^{ème} vice-président.

✓ **2^{ème} Vice-président** / Candidat : Monsieur Hervé EPLE

Monsieur Hervé EPLE est élu 2^{ème} Vice-président à la majorité absolue au premier tour avec 46 voix pour et 7 bulletins blancs.

✓ **3^{ème} Vice-président** / Candidat : Monsieur Éric FRECHIN

Monsieur Éric FRECHIN est élu 3^{ème} Vice-président à la majorité absolue au premier tour avec 46 voix pour et 7 bulletins blancs.

Fait à SAULX, le 09 avril 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état